

Eschau, le 15 février 2018

NOTE DE SERVICE 02/2018
LE CNAS

Réf : YS/CP/CO

I. Qui est votre correspondant CNAS et CEZAM ?

A compter du 1^{er} janvier 2018, le correspondant CNAS est Madame Laetitia LEBOEUF (référente RH).

En tant que correspondante, ses fonctions sont les suivantes :

- Interlocuteur entre le CNAS (par le biais du GAS) et la Commune d'ESCHAU,
- Contact privilégié entre les agents et le CNAS (par le biais du GAS) pour toutes questions relatives aux paiements de vos cotisations, aux prestations délivrées par l'organisme et à votre adhésion ou retrait.

II. Les bénéficiaires du CNAS et CEZAM

A compter du 1^{er} janvier 2018, les bénéficiaires du CNAS et de la Carte CEZAM sont:

- Agents fonctionnaires titulaires et stagiaires,
- Contractuels de droit public dont la Commune d'ESCHAU est l'employeur unique dans une des conditions suivantes :
 - Avoir 6 mois d'ancienneté dans la collectivité suite à des contrats de courte durée (inférieurs ou égales à 6 mois) : Adhésion au bout de 6 mois
 - Etre recrutés sur un contrat d'un 1 an minimum : Adhésion immédiate
- Contractuels de droit public dont la Commune d'ESCHAU est l'employeur principal sous réserve des conditions cumulatives suivantes :
 - Avoir 6 mois d'ancienneté dans la collectivité,
 - Ne pas être adhérent dans une autre collectivité.

Sont exclus :

- Agents fonctionnaires titulaires en détachement et mis en disponibilité,
- Contractuels de droit public qui ont des contrats de courte durée (inférieurs ou égales à 6 mois) et qui, cumulés, n'ont pas encore atteint 6 mois d'ancienneté dans la structure,
- Agents de droit privé (emploi d'avenir, CUI-CAE, contrat d'apprentissage),

Les agents bénéficiaires sont invités à se présenter chez Mme Laetitia LEBOEUF pour :

- Informer la correspondante s'ils souhaitent adhérer aux CNAS et CEZAM (les deux sont compris dans la cotisation),
- Récupérer le journal des prestations.

**Vous êtes attendus en Mairie au service Ressources Humaines
avant le Vendredi 23 février 2017.**

Suite à l'adhésion, la correspondante reviendra vers vous ultérieurement pour récupérer vos chèques de cotisations. Actuellement, le CNAS et CEZAM ne nous ont pas fait parvenir le montant de la cotisation.

Le Maire,
Yves SUBLON

